



Longuenesse, le 23 février 2026

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
16, PLACE VICTOR HUGO  
BP 94  
62502 SAINT-OMER CEDEX**

**REF. :** SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR :** Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE  
Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET :** PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.  
Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-  
CALAIS  
RUE FERDINAND BUISSON  
62018 ARRAS CEDEX 09**

**REF. :** SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR :** Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET :** PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-  
CALAIS  
56, AVENUE ROGER SALENGRO  
BP 39  
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

**REF. :** SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR :** Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET :** PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT  
PLACE DES ARTISANS  
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU  
FAUBOURG D'ARRAS  
CS 12010  
59011 LILLE CEDEX**

**REF. :** SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR :** Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET :** PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-  
DE-FRANCE  
HOTEL DE REGION  
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER  
59555 LILLE CEDEX**

**REF.** : SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

**MADAME LA PRESIDENTE  
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET  
MARAIS D'OPALE  
BP 22  
62142 LE WAST**

**REF.** : SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS  
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS  
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128  
62503 SAINT-OMER CEDEX**

**REF.** : SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Longuenesse, le 23 février 2026

**MADAME LA SOUS-PREFETE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
41, RUE SAINT-BERTIN  
BP 289  
62505 SAINT-OMER CEDEX**

**REF. :** SU/VM/MD n°13

**DOSSIER SUIVI PAR :** Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET :** PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Madame la Sous-Préfète,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 23 février 2026

COORDINATION TERRITORIALE COTE  
D'OPALE (DDTM)  
96, QUAI GAMBETTA  
62200 BOULOGNE-SUR-MER

A L'ATTENTION DE M. LAURENT CAUX

REF. : SU/VM/MD n°13

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

OBJET : PLUi de l'ex-CCCF sur la commune d'Avroult.

Projet de modification n°3. Notification aux Personnes Publiques Associées.

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 24 septembre 2025, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune d'Avroult.

Celle-ci a pour objet la modification du plan de zonage sur la parcelle ZC1 afin de permettre la réalisation d'un projet d'accueil pour enfants et adolescents en protection de l'enfance pour l'association le Regain.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification, **pour avis**.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler courant mai/juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Laurent DENIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT